



Licenciement en Attente du titre de séjour salarié

Par **alessandro marini**, le **27/12/2017** à **18:45**

Bonjour,

Je suis actuellement en train de faire le passage d'un APS au visa travail.

La compagnie pour laquelle je travaille et pour laquelle j'ai signé un CDI, réduit pour motifs économiques son personnel et licenciera la presque totalité des personnes qui y travaillent d'ici à la fin de décembre.

J'aimerais savoir si avec cette situation particulière, je pourrai avoir également droit au titre de séjour salarié, pour l'instant j'ai renouvelé le premier récépissé de 3 mois.

Merci d'avance pour votre attention.